

de ces secteurs auront la pleine sanction du droit international. Certaines l'auront, d'autres n'auront qu'une valeur morale, et d'autres enfin sont encore loin de faire l'objet d'une entente au sein de la communauté mondiale. Mais elles introduiront toutes une plus grande certitude dans la conduite du commerce international.

Le troisième aspect de cette conjoncture en évolution est la conduite de la diplomatie économique dans les années 80.

La politique économique internationale de l'après-guerre a été marquée au coin du multilatéralisme, ce qu'ont fait ressortir ces dernières années les NCM, les négociations commerciales précédentes et le dialogue qu'on a qualifié de "Nord-Sud". Il faut s'attendre au maintien de cette tendance au multilatéralisme dans la gestion des relations économiques internationales. Les NCM sont, par exemple, l'effort le plus global et le plus ambitieux — tant par leur portée que par le nombre des pays participants — jamais entrepris pour parvenir à un consensus sur la façon dont doivent se mener les échanges. En dépit de la grande portée de l'accord attendu, il reste toutefois beaucoup à faire. Il se peut que nous assistions dans les années 80 à une suite ininterrompue de conférences portant sur différents aspects des règles présidant au commerce mondial. D'autres institutions économiques internationales comme l'OCDE, la FAO, l'ONUDI et la CNUCED assument un rôle de plus en plus actif. L'environnement économique international des années 80 continuera donc d'être influencé par les mesures que les gouvernements décideront de prendre collectivement dans le prolongement du jeu des concessions mutuelles résultant de discussions et négociations multilatérales.

Il y a aussi le fait, moins visible mais toujours plus important, que les méthodes de gestion et de conduite de nos relations économiques bilatérales se transforment et exigent une attention plus grande. Ces rapports sont maintenant beaucoup plus complexes et sophistiqués. Il y a, par exemple, les relations canado-américaines, dominées par un réseau complexe de contacts entre sociétés et d'autres liens au sein du secteur privé, les accords-cadres conclus avec les Communautés européennes et le Japon, ainsi que les accords bilatéraux et les mécanismes de consultation très officiels de gouvernement à gouvernement qui sont un préalable à la pénétration économique de certaines nations en développement et à commerce d'État.

Une importance particulière a été accordée ces dernières années à l'élaboration de mécanismes et de modalités de consultation mieux adaptés à la complexité des intérêts économiques contemporains. Cette approche vise une coopération dans des domaines aussi divers que la production, la recherche et le développement, l'énergie, la production alimentaire, la mise en valeur des richesses naturelles ainsi que les arrangements communs de commercialisation et les échanges. Alors que se terminent les NCM dans un climat économique mondial caractérisé par une croissance modeste et une prudence permanente dans la mise en place des ajustements structurels nécessaires, la façon dont nous utilisons et perfectionnons la diplomatie économique multilatérale et le réseau toujours plus complexe des liens bilatéraux prendra une importance croissante.

---